



Revendications des élus CGT à la réunion des Délégués du Personnel de novembre 2014 (Extrait des 54 revendications CGT)

Question congés :

Financièrement, les salariés subissent tous les jours les conséquences de votre contrat anti-social et désireraient anticiper leur réservation afin de bénéficier des meilleures offres. Au regard du fiasco des négociations des congés 2014, la CGT vous demande de positionner au plus tôt les réunions de négociations des congés 2015.

Réponse de la direction : « La 1^{ère} réunion centrale de négociation sur l'organisation du temps de travail a été programmée le 20 novembre. Le planning des réunions sera précisé ultérieurement. »

Avis CGT : Les dates des congés doivent être fixées au plus tôt, avec la garantie que la 4^{ème} semaine puisse être accolée soit aux congés d'été, soit à disposition des salariés. Les congés payés appartiennent aux salariés et ne doivent pas être positionnés de force en semaine 44.

Question prime 500€

Où est donc passée cette fameuse prime de 500 € net ? Quand va-t-elle arriver et sous quelle forme ? Même si la CGT et les salariés ne cracheront pas sur vos

500 € au regard de nos fins de mois difficiles, nous revendiquons une augmentation significative du salaire de base.

Réponse de la direction : « Versement effectif du supplément de 150€ mi-décembre. Sans réponse du salarié, le montant sera investi sur FCPE Placement Epargne Monétaire Pour bénéficier de l'argent sur son compte, il faut répondre au bulletin d'option soit par courrier ou internet et avant le 8 décembre. Le solde d'un montant sera bien versé début 2015.

Avis CGT : Non seulement il faudra attendre mars ou avril pour avoir le complément de la prime, mais on n'est pas sûr que le total fera bien 500€. Attention à ne pas se faire piéger, contrairement à d'habitude, il faut renvoyer son choix avant le 8 décembre pour toucher l'argent. Il y a vraiment urgence à augmenter les salaires !

Question cadence

Montage DW1, sur la chaîne, le temps de passage est de 44 centièmes, ce qui fait 26 secondes. Certains RU disent aux intérimaires qu'il est de 24 secondes. La CGT proteste contre cette accélération

PROCHAINE RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : MARDI 16 DECEMBRE.
N'HÉSITEZ PAS A FAIRE PART DE VOS REVENDICATIONS À VOS DÉLÉGUÉS CGT.

de cadence masquée et réclame que la direction fasse respecter les normes qu'elle a fixées.

Réponse de la direction : le temps de cycle au Montage DW1 est de 44,4 centièmes pour être exact, ce qui correspond à 26,64 secondes. Il n'y a aucune accélération de cadence puisque l'objectif de production est clairement affiché dans l'atelier avec un RO de 96%, et il n'a pas évolué.

Avis CGT : Dès qu'il y a eu une panne on nous pousse la cadence en nous inondant d'encourt pour rattraper les arrêts. Les salariés n'ont pas à subir les failles de l'organisation du travail.

Question heures supplémentaires

Quelle est la durée de temps de pause supplémentaire lors d'un allongement de séance de 50 minutes ?

Réponse de la direction : Le temps de pause correspond à 5% du temps de travail, soit 2 minutes et 30 secondes. Le temps de pause supplémentaire doit être accolé à l'une des 2 pauses.

Avis CGT : Cette pause supplémentaire doit s'appliquer aux salariés qui font des heures au volontariat. Le plus simple serait de les laisser partir plus tôt. A défaut, nous conseillons à tous de vérifier que ces temps de pause qui n'ont pas pu être pris sont bien payés. Et au DV3, les 50 minutes en équipes du soir durent jusqu'à 22h13, ce qui fait 53 minutes. Ces 3 minutes en plus sont-elles payées pour tous ?

INFORMATION DU CE DE NOVEMBRE

La rentrée des congés d'hiver est fixée au 5 janvier. Il a été prévu de faire appel à des volontaires pour le vendredi 2 janvier, mais la direction a précisé au CE : « en cas de nombre insuffisant de volontaires, la hiérarchie procédera à la désignation de collaborateurs appelés à travailler le vendredi 2 janvier ». Combien et selon quels critères de choix ?

Pas question d'accepter d'être « désignés volontaires » !

Discutons ensemble pour décider d'une réaction appropriée.

La CGT est fermement décidée à s'opposer à ce mauvais coup.

GRATUITÉ DU REPAS DE NOËL

La CGT est intervenue en réunion de DP et au CE mensuel de novembre pour demander la **gratuité du repas de Noël**. La prise en charge complète a été refusée par la direction et par le secrétaire du Comité d'Entreprise. Il y a de l'argent pour les retraites-chapeaux des dirigeants du groupe PSA ou pour les sorties et les voyages à l'étranger organisés par le CE, au détriment de ce qui pourrait être utile à tous !